

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
HAUTE COMBE DE SAVOIE
DU 8.10.2009**

L'an deux mille neuf, le huit octobre à dix neuf heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, créée par arrêté préfectoral du vingt trois décembre deux mil trois, délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes adhérentes, se sont réunis à la Mairie de Notre Dame des Millières, sous la Présidence de Monsieur TORNIER Xavier.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 27 dont 25 titulaires et 2 suppléants

Votants : 27

Délégués titulaires :

BIGUET-PETIT-JEAN	Marcel	CLERY
GIRARD	Jean	CLERY
GIRARD	Jean-Paul	FRONTENEX
GUINGANT	Marc	FRONTENEX
POIGNET	Sandrine	FRONTENEX
VIONNET-FUASSET	Michel	FRONTENEX
GAUDIN	François	GRESY SUR ISERE
MIOTTO	Chantal	GRESY SUR ISERE
ORTEGA	Sandra	GRESY SUR ISERE
SIBUET-BECQUET	Jean-Claude	MONTAILLEUR
REY	Elisabeth	MONTAILLEUR
WAVRIN	Isabelle	MONTAILLEUR
VAIRETTO	André	Notre Dame des Millières
CORDEL	Guy	Notre Dame des Millières
VESPESIANI	Gilbert	Notre Dame des Millières
FAZZARI	Jean-Pierre	PLANCHERINE
MOCHET	Patrick	PLANCHERINE
BLANCO	Gérard	SAINT VITAL
DUBOIS	Pascale	SAINT VITAL
PULVIN	André	SAINT VITAL
TORNIER	Xavier	TOURNON
BENEITO	Christian	TOURNON
SIBUET	Michel	TOURNON
RAUCAZ	Christian	VERRENS-ARVEY
DESSEUX	Marc	VERRENS-ARVEY

Délégués suppléants :

ROCCHIA	Danièle	CLERY
HUET	Sylvain	VERRENS-ARVEY

Excusé :

Palluel-Lafleur Frédéric, excusé.

Secrétaire de séance : Girard Jean

Début de séance : 19 heures

Monsieur Vairetto, Maire de la commune de Notre Dame des Millières et Vice-Président souhaite la bienvenue à tous les participants.

Monsieur TORNIER, Président, le remercie pour son accueil et remercie à son tour les personnes présentes à l'assemblée.

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le compte rendu du 10 septembre 2009.

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve le compte rendu du 10 septembre 2009.

Le Président demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour :

- de rajouter deux points tel que :
 - convention de prêt de main d'œuvre à but non lucratif avec l'AAHCS pour contrat d'apprentissage
 - nomination de représentants au Syndicat Savoie Déchets : 1 titulaire – 1 suppléant
- d'enlever un point tel que :
 - subvention exceptionnelle au Tennis Club de Grésy sur Isère

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

Etude sur la REOM incitative : Présentation par Isabelle Tissot, Cabinet Etudes Inddigo

Le Président, Xavier Tornier rappelle le travail déjà produit depuis le mois de juin par le Cabinet d'Etudes Inddigo, les différentes visites et rencontres organisées par la commission environnement de la Communauté de Communes, à Charlieu dans le Triève, en Pays Voironnais...et celles planifiées courant du mois d'octobre tel que Bugey ou la Communauté de Communes Alesia et de la Seine.

Madame Tissot présente à l'assemblée son travail en trois temps : l'analyse actuelle de la collecte par le rappel de l'existant, les différentes méthodes applicables à la redevance incitative, puis les différents scénarios possibles sur notre territoire et leurs coûts.

Elle rappelle les points forts de cette redevance :

* Le système de redevance est déjà régi par notre collectivité

* le fichier des redevables est connu

* des bacs sont déjà en place, même s'ils sont seulement loués, une nouvelle acquisition se fera pour les bacs spécifiques. Malheureusement le délai est court pour la mise en place du service au 1^{er} janvier 2010

Les Points faibles de cette redevance :

* Sur le territoire, on note peu de nouveaux points de regroupement possibles pour des apports volontaires

* pour le collectif, les bacs à clé sont un investissement important

* il existe une grande incertitude sur le matériel de collecte (camion en panne).

Xavier Tornier rappelle que le choix de la Communauté de Communes se porte plutôt sur de la pesée embarquée, avec un bac OM pucé, en porte à porte, pesé et lu directement par le camion.

En ce qui concerne la collecte sélective, plusieurs choix sont possibles mais les coûts sont à prendre en compte : lorsque les OM sont pesés, la tendance est à leur diminution du fait d'un meilleur tri. En conséquence la collecte sélective augmente et le volume de traitement en déchetterie aussi.

Il existe quelques dérives tel que les dépôts sauvages, les brûlages, le tourisme des déchets, l'augmentation du taux de refus des bacs jaunes s'ils sont mal triés, le risque d'un déséquilibre budgétaire : toujours intégrer une part fixe à la redevance.

Rentre en compte le nombre de passages, en apport volontaire ou pas, les emplacements...

Plusieurs scénarios sont présentés et chaque commune est amenée à réfléchir en conseil municipal.

Chaque maire est amené à s'exprimer par un tour de table : la majorité pense qu'un apport volontaire serait considéré et perçu par les citoyens comme un retour en arrière ; Monsieur Raucaz rappelle qu'il ne faut pas écarter la solution des points d'apport volontaire pour la collecte sélective, d'un point de vu financier, même si l'ensemble des communes connaissent des difficultés à pouvoir trouver des emplacements. Monsieur Gaudin rappelle la mise en place d'une déchetterie en apport volontaire de déchets verts sur sa commune cet été, ce qui a permis de délocaliser le service.

Monsieur Vairetto souligne que des efforts collectifs sont à mettre en place sur des établissements comme le Collège et Floréal.

Monsieur Rangonne souhaite indiquer qu'il ne comprend pas les réticences à l'apport volontaire alors qu'il existe déjà sur les communes pour le verre, sans contrainte d'heure de ramassage. Pour les personnes qui ne peuvent plus ou pas se déplacer, il peut être étudié d'autres alternatives. La collecte par camion va à l'inverse du bilan carbone. Une réflexion sur les habitudes à donner aux nouvelles générations est à poser.

Le Président rappelle qu'une décision commune sera prise au prochain conseil. Des réunions publiques seront nécessaires pour expliquer le choix retenu.

Le power-point sur l'étude présentée est disponible sur le site de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie.

2009-08-10-1

Décision Modificative n°3 -2009 M14 Budget CCHCS

Le Président rappelle la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2009 approuvant le budget M14, celle du 23 avril 2009 approuvant la DM1, celle du 25 juin 2009 approuvant la DM2 et expose qu'il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après.

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général	DM
60221 combustibles et carburants	200
60612 Energie Electricité	4500
60623 Alimentation	300
6064 fournitures administratives	-2000
6068 Autres matières et fournitures (APS)	2000
611 contrat de prestation de services (APS)	-7000
6132 location immobilière	-700
6135 location mobilière	1000
61521 entretien terrain	
minigolf	-6000
61522 entretien bâtiment	
locaux CCHCS	10000
gymnase	976
compteurs	1500
61558 entretien autres bien immob	8000
616 assurance	3000
6237 publication	1000
6247 transport	-30000
6261 frais affranchissement	3000
63512 taxe foncière	3000
sous total chapitre 011	-7224

Chapitre 012 - Charges de personnel	
6413 personnel non titulaires	
piscine	-8000
eau	-13210
6475 médecine du travail	1000
sous total chapitre 012	-20210
chapitre 014 - atténuation de produits	
73961	-983354
739111 attribution de compensation	983354
sous total chapitre 014	0
chapitre 65	
6574 subventions de fonctionnement	
AAHCS	22000
AGRI TOUR CYCLO	1000
tennis Gresy	200
sous total chapitre 65	23200
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	7400
TOTAL DM DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3166

RECETTES FONCTIONNEMENT

chapitre 70 produits des services	
70631 redevances droit et services de loisirs	-60000
7067 redevance périscolaire	60000
sous total chapitre 70	0

chapitre 77	
7718 autres produits exceptionnels	3166

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 3166

DEPENSES INVESTISSEMENT

chapitre 20 immobilisation incorporelles	
205 logiciels (APS)	4000
sous total chapitre 20	4000

Chapitre 21 immobilisations corporelles	
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	3900
2135 installations générales..	600
21571 matériel roulant	
Maxity	4400

2152 installaton de voirie	-8000
2183 matériel de bureau et informatique	2500
sous total chapitre 21	3400

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7400
--	-------------

RECETTES INVESTISSEMENT

021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	7400
---	------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7400
--	-------------

Le Conseil Communautaire :

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

- approuve la DM n°3 du Budget M14-2009 de la CCHCS

2009-08-10-2

Adhésion ADCF

Le Président propose que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie devienne adhérente à l'Assemblée des Communes de France, à partir de ce dernier semestre 2009.

L'adhésion 2009 pour les six derniers mois est gratuite, et le coût prévisionnel pour 2010 s'élève à 695.60 euros.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie à l'ADCF pour 2009 et 2010
- autorise le Président à signer et mandater la somme de 695.60€
- de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

2009-08-10-3

AMF : 92^{ème} Congrès national des Maires et des Présidents de Communautés de France

Vu l'article L 2123-18 du CGCT, autorisant le remboursement des frais liés à l'exécution de mandats spéciaux, (caractère exceptionnel et distinct des missions traditionnelles de l'élu)

Vu les frais occasionnés par le Président lors de ces déplacements, en dehors du département, notamment pour le Salon des Maires,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

(Le Président se retire et ne prend pas part au vote)

Pour	22
Contre	1
Abstention	3

- autorise le Président à mandater la somme de 90€ de frais d'inscription à l'AMF organisatrice du Congrès,
- autorise le remboursement pour le Président, sur présentation de justificatifs, les frais réels engendrés suivant l'article L2123-18 pour l'année 2009 à l'occasion de ce congrès.

2009-08-10-4

ACCUEIL PERISCOLAIRE : REMBOURSEMENT DES TICKETS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Le Président propose de rembourser les tickets restant de l'APS de l'année scolaire 2008/2009 aux familles suivantes, et ce jusqu'en décembre 2009 :

- Mme GAGNIERE Jane (Ste Hélène : Ecole NDMillières) : 13 tickets x 2.20 = 28.60 €
- Mme HERNANDEZ Karine (Montailleur) : 6 tickets x 2.20 = 13.20 €
- M ORTEGA Olivier (Grésy sur Isère) : 15 tickets * 2.20 = 33.00€
- Mme ROUCHIER Florence (St-Vital) : 1 ticket*1 = 2.20€

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :
(Mme Ortega se retire et ne prend pas part au vote)

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- autorise le Président à procéder aux remboursements des tickets APS aux familles énoncées ci-dessus.

2009-08-10-5

CONVENTION DE PRET DE MAIN D'ŒUVRE A BUT NON LUCRATIF AVEC L'AAHCS

Vu la reprise en régie directe de l'Accueil Périscolaire,

Madame Rey, Vice-Présidente en charge de la jeunesse, indique que l'AAHCS (Association d'Animation de la Haute Combe e Savoie) bénéficie d'un contrat d'apprentissage qui permet en même temps de former une personne à appréhender le terrain et d'avoir un complément d'aide sur les services.

Elle propose de passer une convention de « prêt de main d'œuvre » à titre non lucratif avec l'AAHCS. Cette convention permettrait de disposer de cette personne sur l'APS.

Elle précise que les services de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie ont consulté l'Inspection du Travail et que cette demande est à l'initiative de l'apprentie qui souhaite se former sur l'APS.

La Communauté de Communes Haute Combe de Savoie prendra une convention indiquant les lieux et horaires que l'apprentie est susceptible de faire.

En contre partie, la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie reverse le coût réel de l'apprentie à l'Association (soit environ 1200€ pour 357 heures).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

- autorise le Président à signer une convention de prêt de main d'œuvre à titre non lucratif
- autorise le Président à mandater la somme correspondante à l'AAHCS

2009-08-10-6

PRENOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA CCHCS A SAVOIE DECHETS

Vu la délibération du 25 juin 2009 concernant l'approbation des statuts et l'adhésion à Savoie Déchets,

Le Président indique qu'il faut nommer un représentant titulaire et un suppléant et fait appel à candidature.

Nombre de votants	27
Bulletins litigieux	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Obtenu	27

Titulaire	Suppléant
Monsieur Christian RAUCAZ Chef lieu 73460 VERRENS-ARVEY	Monsieur Jean-Paul GIRARD 4 rue de Barral 73460 FRONTENEX

Les délégués sont élus à la majorité absolue.

Questions diverses :

Subventions aux associations : Monsieur Blanco, Vice-Président, indique que la commission Equipements sportifs se penchera prochainement, sur le dossier d'attribution de subvention aux associations afin d'établir des critères.

Monsieur Vairetto, Conseil Général rappelle que le département verse également des subventions aux associations sportives et culturelles du territoire et qu'un rapprochement est nécessaire.

Savoie Déchets : Monsieur Gaudin rappelle que les communes doivent donner un avis sur la décision prise au Conseil Communautaire du 25 juin dernier, alors qu'elles n'en ont plus la compétence, d'où l'incompréhension des conseils municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le prochain conseil communautaire est prévu le 12 novembre 2009.

VU PAR NOUS, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE, POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE 56 DE LA LOI DU 05 AOUT 1884.

Le Président,
X. TORNIER